

PRÊT ÉTUDIANT & APPRENTI

# POUR VOLER DE SES PROPRES AILES



## IL FAUT COMMENCER PAR FAIRE SON NID.

Financez votre emménagement  
avec notre prêt étudiant & apprenti.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ  
VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



**Offre soumise à conditions sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale, prêteur. Vous disposez d'un délai légal de rétractation.**

Renseignez-vous auprès de votre conseiller pour connaître la disponibilité et les conditions de cette offre dans votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Les contrats d'assurance emprunteur sont assurés par : PREDICA S.A., au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré, 334 028 123 RCS Paris. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 16-18, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris. Ces contrats sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'Orias en qualité de courtier (mentions de courtier disponibles sur [mentionscourtiers.credit-agricole.fr](https://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr)).  
**06/2020 - H13751** – Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit – Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex – Capital social : 8654 066 136 € – 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. 